



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 3

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua  
BELHADEF  
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

**OBJET : FINANCES****Intérêts moratoires versés à un prestataire - Action récursoire à l'encontre de la Direction Régionale des Finances Publiques**

La réalisation d'une prestation de travaux de menuiserie par l'entreprise VOYE ET FILS MENUISERIE a donné lieu au versement d'intérêts moratoires au profit du prestataire du fait du retard de traitement du mandat de paiement à l'issue de la réalisation des travaux susvisés.

Le montant total des intérêts moratoires s'élève à 434,61 € et le retard de traitement du mandat est imputable en totalité au Service de Gestion Comptable, le comptable public de la Ville de Dijon, lequel a procédé au paiement au-delà du délai de 10 jours dont il dispose.

Selon les dispositions de l'article 39 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière, "Les collectivités, leurs établissements publics et leurs groupements (...) sont remboursés par l'Etat, de façon récursoire, de la part des intérêts moratoires versés imputable à un comptable de l'Etat".

Il est donc proposé de demander à l'Etat, au travers de la Direction Régionale des Finances Publiques, de rembourser à la Ville de Dijon la somme de 434,61 € correspondant aux intérêts moratoires qu'elle a supportés du fait du retard de paiement imputable en totalité au comptable public, agent de l'Etat.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de solliciter** auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, le remboursement de la somme de 434,61 € correspondant aux intérêts moratoires versés par la Ville de Dijon suite à un retard de paiement imputable en totalité au comptable public ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN